



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

## Procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 13 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

**Délégués Titulaires :** Marc DESJARDINS (Abbeville St Lucien), Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Gilbert DEBRAINE (Blancfossé), Nicole CORDIER (Bonneuil-les-Eaux), Vincent LOISEL (Bonvillers), Marie-José AUBET (Breteuil), Jacques COTEL (Breteuil), Éric FONGUEUSE (Breteuil), Françoise SENECHAL (Breteuil), Jacky DANEZ (Breteuil), Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ; Francis MENU (Bucamps), Gilles HERPIN (Campremy), Éric TRIBOUT (Catheux), Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Jean-Marie TALLON (Cormeilles), Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq), Yvette PARMENTIER (Croissy-sur-Celle), Jean PUPIN (Domeliers), Didier CORNET (Fontaine-Bonneleau), Catherine SABBAGH (Froissy), Frédy SADAUNE (Froissy), Mathieu BOUREUX (Le Gallet), Annie DELAIRE (Hardivillers), François SENCE (La Hérelle), Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuilerie), Jean-Yves GOSSET (Le Mesnil-Saint-Firmin), Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche), Jean-Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre), Jacques TEINIEILLE (Noyers-Saint-Martin), Alain VASSELE (Ourcel Maison) ; Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles) ; Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers), nte-Eusoye), Pierre MAASCHELEIN (Tartigny), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply), Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers).

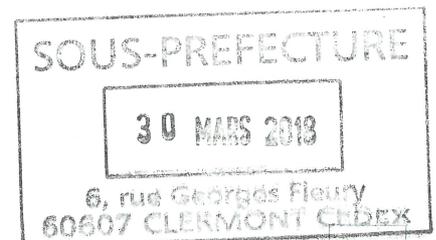
**Délégués Suppléants (avec voix délibérative) :** Marcel DE KEUKELAERE (Fléchy) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Danièle DOBRENEL (Villers Vicomte)

**Pouvoirs :** Dominique CORDELLE (Bacouël) à Jacques COTEL (Breteuil) ; Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil les Eaux) à Nicole CORDIER (Bonneuil les Eaux) ; Jean CAUWEL (Breteuil) à Marie-José AUBET (Breteuil) ; Jannie ANCELLIN (Breteuil) à Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ; Annie BRUGAIT (Breteuil) à Jacky DANEZ (Breteuil) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte Eusoye) à Catherine SABBAGH (Froissy)

**Excusés :** Marie-Line et Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Jean Pierre COET (Conteville) ; Dominique GAUDEFROY et Jean-Pierre LAFFINEUR (Puits la Vallée) ; Nadine GUIGOT (Thieux)

**Délégués suppléants (sans voix délibérative) :** Vincent NOEL (Abbeville St Lucien) ; Sylvain LE HEURT (Bucamps) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Christiane LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; Alain LUROIS (Viefvillers).

Secrétaire de séance : Madame Catherine SABBAGH



**Point n°1 : Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 11 et 20 décembre 2017**

Les comptes-rendus n'ont pas appelé de remarques particulières, ils sont donc adoptés à l'unanimité.

**Présentation de la route d'Artagnan par M. PORQUIER :**

Monsieur PORQUIER présente le projet de la route d'Artagnan qui va traverser notre Communauté de Communes et les différents schémas d'aménagement et d'animation à mettre en place pour faire vivre ce circuit. Cet itinéraire est ouvert à toutes les randonnées douces.

C'est un tourisme durable qui nécessite l'accord des communes. Sur la CCOP, 17 communes sont traversées par cet itinéraire. Elles seront rencontrées courant mars prochain.

Cf power point joint en annexe.

**Point n°2 : Désignation de délégués au SMDO**

Monsieur COTEL annonce que du fait du départ des 9 communes vers la CAB, la CCOP passe de 4 titulaires et 4 suppléants à 3 de chaque.

Il propose Monsieur Vincent LOISEL, en qualité de titulaire, puisqu'il a pris la délégation « ordures ménagères » en remplacement de Monsieur MULLOT : Monsieur Marc DESJARDINS qui était titulaire deviendrait donc suppléant.

Monsieur Pupin devient lui titulaire et Monsieur Alain VASSELLE devient suppléant, changement effectué avec l'accord de M. VASSELLE.

Les délégués au SMDO sont donc :

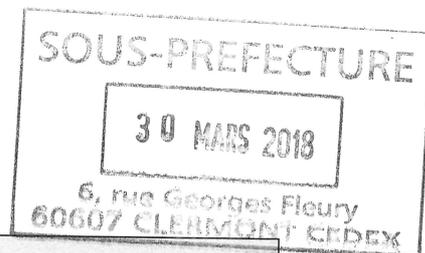
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jacques COTEL	Dominique DUFRESNES
Jean PUPIN	Alain VASSELLE
Vincent LOISEL	Marc DESJARDINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette nouvelle répartition et **ELIT** les nouveaux membres

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0



**Point n°3 : Désignation de représentant à l'APGB**

Le nombre de titulaires reste à 4 tout comme celui des suppléants.

Monsieur le Président explique que suite au départ de Monsieur MULLOT, il convient de désigner un nouveau ;

Monsieur VASSELLE précise qu'il serait normal qu'un élu de l'ex CCC soit représenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE et ELIT** les représentants au sein de l'APGB, comme suis :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COTEL Jacques	CORDIER Nicole
CAUWEL Jean	PUPIN Jean
SABBAGH Catherine	VAN VYNCKT Dominique
<del>VASSELLE Alain</del> Eric Tribut	PYPE Denis

**Résultat du vote :**

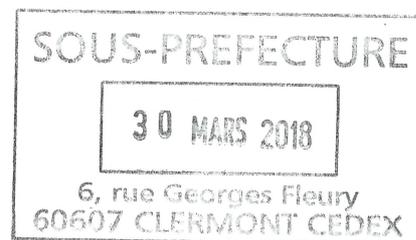
- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°4 : Désignation de représentant au GAL LEADER**

Suite au départ des 9 communes, il convient de désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant au sein du GAL LEADER.

En effet, Madame GARAUULT et Monsieur MULLOT appartiennent à des communes ayant quittées la CCOP, il convient donc de désigner un nouveau membre titulaire ainsi qu'un suppléant

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COTEL Jacques	DEVAUX Arlette
<b>GARAUULT Joëlle</b>	<b>MULLOT Erick</b>
SABBAGH Catherine	TRIBOUT Eric



Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **ELIT** Monsieur **Eric TRIBOUT** comme membre titulaire au sein du GAL LEADER, en remplacement de Madame Joëlle GARAUULT.

- **ELIT Messieurs Mathieu BOUREUX et Francis MENU** comme membres suppléants, en remplacement de Messieurs Erick MULLOT et Eric TRIBOUT, devenu titulaire.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°5 : Désignation de délégué à la CDAC**

Pour la CDAC, le nombre de délégués reste à 2 titulaires.

Monsieur BOURLEAU Aymeric était titulaire avec Monsieur CAUWEL.

Il faut donc élire un délégué titulaire.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à 'unanimité,

- **ELIT Madame Catherine SABBAGH** comme membre titulaire.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°6 : Désignation de délégué à la MEF**

Suite au départ des 9 communes vers la CAB, des délégations auprès des organismes extérieurs se trouvent donc modifiées

Pour la MEF, le nombre de délégués reste à 2 titulaires et 2 suppléants.

Monsieur MULLOT était titulaire.

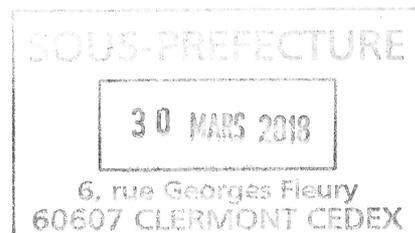
Il reste donc Monsieur CAUWEL en qualité de titulaire et Mesdames SABBAGH et DELAIRE en qualité de suppléantes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire apporte les modifications suivantes en

- **DESIGNANT et ELISANT Madame Catherine SABBAGH comme membre titulaire et Madame Corinne LONGFILS comme membre suppléant**, pour siéger à la MEF.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0



**Point n°7 : Désignation de délégué à l'ADICO**

Monsieur Guillaume MENARD proposant sa candidature en qualité de titulaire, il faut donc élire également un délégué suppléant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- **ELIT Monsieur Guillaume MENARD** en qualité de **titulaire** et **Monsieur Mathieu BOUREUX** en qualité de **suppléant**.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°7 : Désignation de délégué à l'ADTO – Assemblée spéciale**

Suite au départ des 9 communes, il convient de désigner un nouveau membre titulaire pour siéger à l'ADTO, en assemblée spéciale.

Le nombre de délégués reste à 2 titulaires et 2 suppléants.

Monsieur MULLOT était titulaire.

Il reste donc Madame DELAIRE, titulaire, et Madame SABBAGH et Monsieur COTEL, suppléants.

Il faut donc pourvoir un poste de délégué titulaire.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire,

- **ELIT Monsieur Marc DESJARDINS** comme membre **titulaire**

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°8 : Délégués au collège de Crèvecœur**

Monsieur Guillaume MENARD pense qu'il est impossible que 2 EPCI siègent au sein d'un même collège. Il demande qui va siéger, la CAB ou la CCOP ?

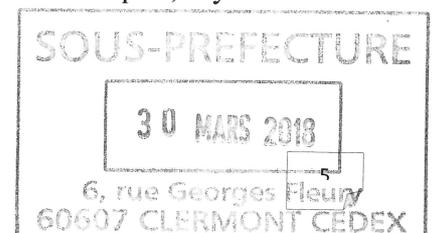
Le collège étant basé dans une commune extérieure à la CCOP, Monsieur COTEL dit que ce sera donc la CAB ; Il ajoute que nous aurons tout de même les informations, puisque Nicole CORDIER, en tant que Vice- Présidente à l'Education au Conseil Départemental y siège obligatoirement. De plus, il y a contrôle de la Sous -Préfecture.

A 19h30, Madame CORDIER arrive et confirme donc ces propos.

Ce point ne nécessite donc pas de vote.

Procès-verbal du conseil communautaire du 13 Février 2018

Secrétariat général



## Point n°9 : Transfert de compétences à l'AMEVA

Monsieur COTEL fait la lecture de la note de synthèse.

Aucune remarque ni question ne sont posées.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- **DECIDE DE TRANSFERER** l'alinéa 1° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) portant sur la conduite d'études et de stratégies globales d'aménagement à l'échelle du bassin versant de la Somme élargi aux territoires des Bas Champs et du Marquenterre à l'EPTB Somme AMEVA ;
- **DELEGUE** les alinéas 2°, 5°, et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) portant respectivement sur l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'EPTB Somme AMEVA.

### Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Point n°10 : Transfert des compétences GEMA au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

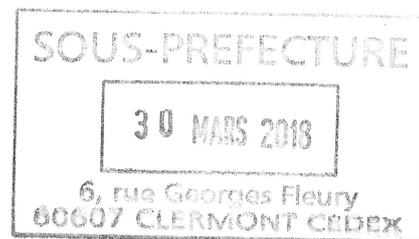
Madame SABBAGH précise que le syndicat sera associé au PLUi.  
Elle ajoute qu'en mai prochain le CAUE organisera une réunion sur la gestion des eaux pluviales.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **TRANSFERE** la compétence GEMA au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche ;
- **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche proposées ainsi que le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.

### Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0



## Point n°11 : Etude patrimoniale, géolocalisation

Monsieur VASSELLE précise que lors d'une réunion d'informations à l'UMO, le sénateur O. PACCAUD a annoncé que l'obligation de prendre la compétence « eau » est reportée en 2026.

Monsieur Laurent TRIBOUT pense que s'il existe une minorité de blocage des 25%, cela peut inciter le CCOP à reculer la prise de cette compétence en 2026. Il faudra faire attention car l'étude sera vieillissante.

Monsieur COTEL répond que ce sujet a été évoqué lors de la commission, la conclusion étant que l'Agence de l'eau alloue de gros financements pour ce genre d'études. De plus, ces études rendront service à tous les syndicats, qui n'ont pas forcément connaissance de leur réseaux.

Monsieur Laurent TRIBOUT insiste sur le fait qu'il faudra délibérer avant décembre et se questionne sur le subventionnement au cas où la CCOP déciderait de reculer l'échéance à 2026. Il demande également la durée de l'étude.

Monsieur VASSELLE demande quel est l'état d'avancement du schéma directeur de l'eau ?

Monsieur COTEL répond que le schéma n'avance pas.

Monsieur DESJARDINS ajoute que l'étude permettra d'aider la prise de position de chacun. Il faut savoir où en sont les différentes unités.

Monsieur Laurent TRIBOUT précise qu'en cas de prise de compétence, il est contre l'affermage et qu'avant de prendre une décision, il faudra avoir une discussion.

Monsieur DESJARDINS ajoute qu'au Plateau Picard, ils sont restés pour certains en affermages et pour d'autres avec des prestataires.

Monsieur TRIBOUT ajoute qu'il est prêt à se rapprocher de Bonvillers.

Monsieur LOISEL pense que l'étude est indispensable pour savoir où l'on va.

Monsieur DESJARDINS ajoute qu'il est nécessaire de faire un état des lieux.

Jacques COTEL ajoute que les moyens des Agences vont décroître. Les études sont financées à 70%.

Monsieur L. TRIBOUT demande si l'on bénéficie du soutien financier si la prise de compétence se fait en 2026.

Monsieur COTEL répond qu'il faut d'abord avoir l'avis de toutes les communes.

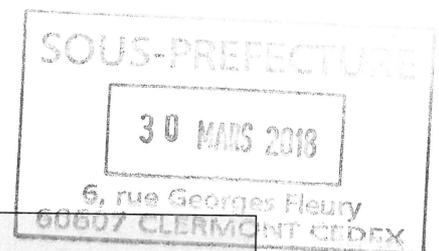
Collégalement, Messieurs DESJARDINS et LOISEL pensent qu'il est important d'avancer.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de réaliser une étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie une aide financière la plus élevée possible sur le programme subventionné pour pouvoir réaliser cette étude ;
- **SOLLICITE** auprès du conseil départemental une aide financière, la plus élevée possible, sur le programme subventionné pour pouvoir réaliser cette étude ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous documents à intervenir se rapportant à l'étude.

#### Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0



#### **Point n°12 : Zone humide de Breteuil**

Monsieur TAVEAU quitte la séance à 19h45.

Monsieur COTEL précise que cet aménagement sera délégué à l'AMEVA et que la ville de Breteuil abondera par le biais d'un fonds de concours.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la communauté de communes à lancer le projet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer des conventions de partenariat avec le lycée agricole d'Airion et la ville de Breteuil, propriétaire du site
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire appel à un maître d'œuvre paysagiste et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour obtenir un financement pour ce projet à un taux maximal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander à l'AMEVA l'inscription de ce projet prioritaire sur l'exercice 2018.

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Point n°13 : Vente d'un bien immobilier**

Lors du conseil communautaire du 3 août 2017, vous avez autorisé le président à solliciter l'avis des domaines en vue de vendre le siège de l'ex-communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand. L'estimation des domaines est revenue à 120.000 euros. Nous avons proposé et trouvé preneur à 135.000 euros.

S'agissant de l'ancien siège de l'ex-CCC, le prix de la vente sera réparti entre les communes qui quittent la CCOP et la CCOP pour les communes qui restent. Le notaire sera saisi prochainement de cette affaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- **VALIDE** le prix de 135.000€
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente avec les intéressés ainsi que tous les documents s'y afférents

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

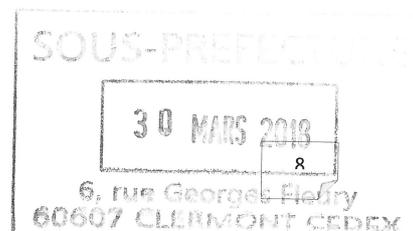
#### **Point n°13 : Participation – La Remise**

L'association « La Remise » a réalisé une web série. Cette réalisation, tournée en partie à Ansauvillers et à Blancfossé, entre autres, évoque la guerre 14-18.

Ce projet fait l'objet de plusieurs récompenses et figure à l'affiche de festivals internationaux.

L'association sollicite une participation auprès de la CCOP, d'un montant de 3 000€.

Monsieur COTEL précise que cette participation relève d'un engagement de l'ancien conservateur, M. BOSSARD.



Monsieur MENARD, précise, comme il l'a déjà dit en commission finances, qu'il serait souhaitable d'établir un cahier des charges à respecter. Cette demande arrive alors que c'est déjà fait ; Il ajoute que cela est valable pour toutes les subventions.

Monsieur VASSELLE ajoute que cette subvention étant un engagement du conservateur, il faudrait sans doute faire une note de service au personnel précisant que ce sont les élus qui décident et non pas les agents.

Monsieur COTEL répond que les agents en sont conscients et qu'il n'a pas apprécié cette démarche du conservateur.

Monsieur LOISEL demande si par rapport au centenaire, il y a un événement ou un film à projeter dans les communes ?

Monsieur Eric TRIBOUT qu'il y a beaucoup de choses organisées au niveau de Breteuil, certaines avec la collaboration de la CCOP ; Une exposition sera organisée, en septembre, à Croissy sur Celle.

Madame LONGFILFS ajoute que Noyers St Martin a des contacts avec le Département, et que la commune travaille avec les enfants des écoles pour ce centenaire.

Monsieur COTEL confirme que le 11 novembre sera particulier cette année.

Il ajoute que le tour de France passera sur le territoire de la CCOP ; Il serait bien de motiver le monde associatif. Il faudrait également prendre contact avec l'hélicoptère du Tour pour montrer le théâtre gallo-romain et le musée par exemple.

Madame LONGFILS ajoute, qu'il y a quelques années, lors du passage du tour, Noyers avait été sollicité pour présenter quelque chose sur le village.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à verser à l'association « La Remise » une subvention d'un montant de 3 000€ pour la réalisation de la web série, qui sera prélevée au 6574 sur des crédits disponibles à cet effet

#### **Résultat du vote :**

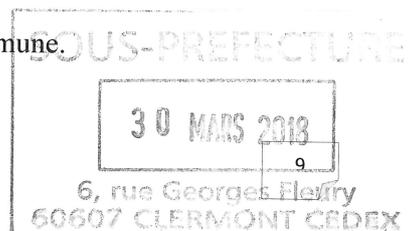
- Suffrages exprimés : 44
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention : 3

#### **Point n°14 : Convention et subvention – Centre social de Froissy**

Cette convention avec le Centre Social Rural de Froissy, portant sur le versement de la subvention de fonctionnement de 55.550,70€ en trois fois, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Le montant de la subvention a été revu à la baisse pour tenir compte du départ des 9 communes (diminution de la participation 35.794,71€).

Monsieur PYPE précise que la même convention a été signée, dans les mêmes termes, avec les 9 communes qui sont parties.

Monsieur GREVIN s'interroge sur le fait que le centre social soit venu dans sa commune.



Monsieur CORNET répond qu'avec la CCC, c'était la communauté de communes qui payait les frais (périscolaire...) et qu'était établie une moyenne sur 4 ans, pour les vacances.

Monsieur LOISEL précise que c'est la même chose sur Breteuil.

Monsieur GENESTE ajoute que la compensation de la CAF sera versée à la CCOP qui devra reverser aux communes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention
- **A INSCRIRE** le montant de la subvention au chapitre 65 du BP.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°15 : Demande de subvention FEADER pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Monsieur le Président propose de demander une subvention dans le cadre du FEADER pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, selon le plan de financement rectifié ci-joint.

Monsieur PYPE précise qu'une demande a été faite également dans le cadre de la PRADET et demande si ce dossier est déposé, car il faut définir un caractère de priorité ;

Monsieur COTEL répond affirmativement.

Monsieur L. TRIBOUT demande quelles subventions sommes-nous certains de percevoir ?

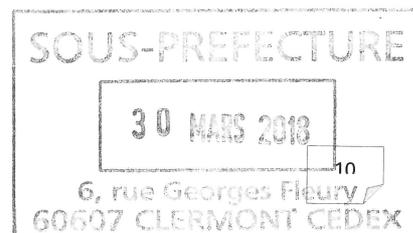
Monsieur le Président répond : Etat, DRAC et reste à voir la Région.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter cette demande de subvention, à la Région, au titre du FEADER, sur la base de 2 327 101€ HT de travaux et honoraires selon le plan de financement ci-joint,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0



# PLAN DE FINANCEMENT PRADET et FEADER

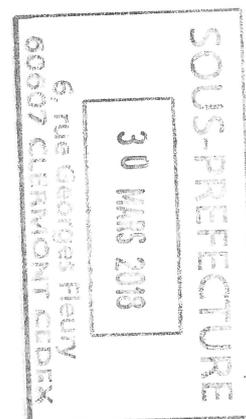
Restructuration de l'Abbaye de Breteuil

## Dépenses HT et TTC

- Travaux de réhabilitation MSP	2.041.830€
- Travaux sur options	27.310€
(dont 441.835€ HT de travaux spécifiquement MH) <b>Sous-total 1</b>	<b>2.069.140€</b>
- Honoraires d'architecte	246.007€
- Bureaux de contrôle	6.637€
- Coordinateur de sécurité	5.317€
<b>Sous-total 2</b>	<b>257.961€</b>
<b>Total des Dépenses HT</b>	<b>2.327.101€</b>
<b>Total des Dépenses TTC</b>	<b>2.792.521,20€</b>

## Recettes TTC

- Conseil départemental :	
o Sur travaux MSP	309.180€
o Sur travaux MH (25% plafond 300K€ HT de travaux)	50.960€
<b>Sous-total 1</b>	<b>360.140€</b>
- Subventions Etat :	
o FNADT	100.000€
o DETR phase travaux	71.344€
o DRAC rénovation MH (20% de 441.835€ HT de travaux)	60.042€
<b>Sous-total 2</b>	<b>231.386€</b>
- Conseil Régional	300.000€
- FEADER	272.024€
<b>Sous-total 3</b>	<b>572.024€</b>
- Communauté de Communes de l'Oise Picarde	
o Emprunt	1.000.000€
o Autofinancement	170.886,20€
<b>Sous-total 4</b>	<b>1.170.886,20€</b>



**Total des Recettes TTC 2.792.521,20€**

**Point n°16 : Groupement de commandes d'électricité avec le SE60**

Le marché d'achat d'électricité sera renouvelé en 2019. Il est possible de l'élargir aux compteurs inférieurs à 36KVA.

Le marché doit être relancé en 2018 pour un effet en 2019. Actuellement la salle de sport de Breteuil, le stade de Breteuil, la MSP bénéficient de ce groupement de commandes géré par SE60.

Monsieur MENARD demande, comme stipulé dans la note de synthèse que conseil d'Oroër, si ce groupement de commandes sera étendu au stade et gymnase de Froissy ?

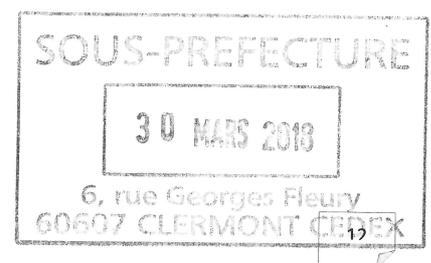
Monsieur COTEL répond affirmativement et que cela ne change rien. Les différents sites devant être répertoriés et propose donc d'étendre cette convention à la salle des sports et stade de Froissy

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée communautaire

- **AUTORISE** l'adhésion de la communauté de communes de l'Oise Picarde au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :
  - Les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 KVa) et C4 (puissance souscrite supérieure à 36 KVa) et/ou le tarif C5 (puissance souscrite inférieur à 36KVa)
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- **PREND ACTE** que dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 « tarif bleu » seraient supérieures en prix à l'offre réglementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 réglementé.
- **AUTORISE** le Président à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre ou du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.
- **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords -cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 44
- Pour : 44
- Contre : 0



- Abstention : 0

Ensuite Monsieur COTEL évoque les Jeux Olympiques et revient sur la construction d'une salle de sport évoquée lorsque Mme CORDIER a transmis l'information que le Conseil Départemental allouée une enveloppe pour les JO. (Conseil communautaire de OROËR du 03/02). Il propose d'étendre, à ce complexe sportif l'espace « forme » de la piscine, si toutefois le financement est de 80%. Il ajoute que pour la salle d'Esquennoy, la CCOP n'a pas encore la maîtrise.

Monsieur MENARD revient sur le tennis de table qui souhaite une salle et pense que le Plateau Picard devrait participer (vu le nom du club)

Monsieur COTEL précise que cette éventuelle nouvelle salle ne servira pas uniquement au tennis de table. Toutefois, il ne faut pas passer à côté de cette opportunité. L'ADTO sera rencontrée pour établir un projet.

20H15 : Départ de Messieurs MAASCHELEIN, SADAUNE et TALLON.

**Point n°16 : Compétence « élaboration et gestion des documents d'urbanisme » : transfert de contrat pour la commune de Bonneuil les Eaux**

La CCOP est compétente dans l'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. De ce fait, elle doit délibérer pour reprendre les contrats en cours pour la création, la modification ou la révision des documents d'urbanisme, en délibérant, et prendre désormais en charge les facturations relatives à l'intervention des cabinets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Madame SABBAGH précise qu'il convient de reprendre le contrat comme il l'a été fait pour d'autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

• **DECIDE DE REPRENDRE ET DE POURSUIVRE les procédures de création ou d'évolution des documents d'urbanisme en cours pour :**

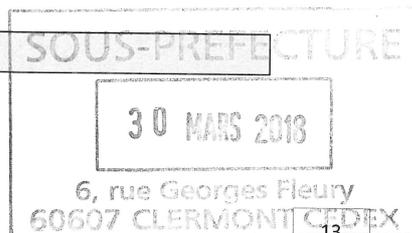
- Bonneuil-les-eaux, prescription du PLU votée le 05/11/2010 ; contrat avec le cabinet AET ; Ordre de service du 13/05/2014 ; La dernière facture prise en charge date du 22/12/2016 et, est relative à un travail réalisé avant l'arrêté préfectoral du 24/10/2016. Pas de remboursement à prévoir. Il reste dû pour ce dossier en 2017 : 5.540€HT ;

- **APPROUVE** la prise en charge des dépenses afférentes à la procédure en cours.
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants de régularisation au marché en cours
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
  
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 41
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention

**Point n°15 : Convention « eau potable » au Parc de la Belle Assise**



Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec l'entreprise FIAB pour lui donner accès au réseau d'eau potable au Parc de la Belle Assise. L'eau et les interventions nécessaires seront refacturés à prix coûtant (convention jointe en annexe).

Ce point n'a pas appelé de remarque particulière

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 41
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur COTEL informe qu'il a rencontré les dirigeants de la cartonnerie de Breteuil. Cette entreprise va s'agrandir et créer dans un premier temps environ 6 emplois.

**Point n°16 : Convention CULTURE -RURALITE**

Après divers échanges avec les services de la DRAC et de l'Education Nationale, la rédaction de la convention de culture et ruralité a abouti. Vous la trouverez jointe en annexe.

Valérie KOSLOWSKI, conservatrice du Musée, rappelle que cette convention est tripartite et qu'elle vise l'action culturelle sur 3 ans. Cette convention est la première signée en Picardie. Elle a aussi pour but de dynamiser les communes rurales.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents y afférents

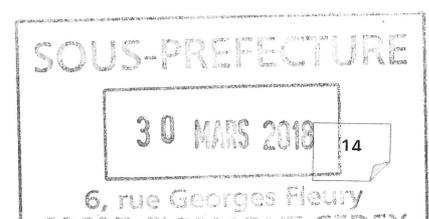
**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 41
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n°17 : Convention de collecte des ordures ménagères avec la communauté d'agglomération du Beauvais**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCOP continue de prendre en charge la collecte des ordures ménagères des 9 communes parties sur Beauvais. Une convention doit être signée pour continuer de prendre en charge ces dépenses et permettre à la CCOP de se faire rembourser par la CAB. Nous avons proposé que cette convention prenne fin au plus tôt le 3 juin prochain, avec possibilité de reconduction jusqu'à fin février 2019, période au cours de laquelle les marchés de collecte doivent être renégociés.

Monsieur COTEL fait part du gros travail qui va devoir être réalisé avec les nouvelles consignes de tri qui permettront d'obtenir des aides financières.



Un certain nombre d'élus font remonter les problèmes de collecte survenus suite à l'épisode neigeux que nous venons de rencontrer. Ils ont été avertis que le rattrapage de la collecte allait s'effectuer le lendemain or celui-ci n'a pas eu lieu donc le service n'a pas été rendu.

Monsieur COTEL précise que dans le cahier des charges, le SMDO a obligation de prévenir en cas de non passage

D'autres élus sont mécontents de l'accueil qui est réservé aux utilisateurs, dans les déchèteries et craignent la multiplication des dépôts sauvages. Le passage en déchèterie est limité à 50 passages par an soit environ 1 passage par semaine, ce qui peut poser problèmes également.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier,

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 41
- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Points d'information :**

Monsieur LOISEL informe qu'une distribution gratuite de compost aura lieu à la déchèterie de Breteuil.

Il ajoute qu'une réunion d'information avec « PASS RENOVATION » s'est tenue dans sa commune de Bonvillers et qu'environ 20 personnes étaient présentes.

Monsieur COTEL fat part des décisions qu'il a prises :

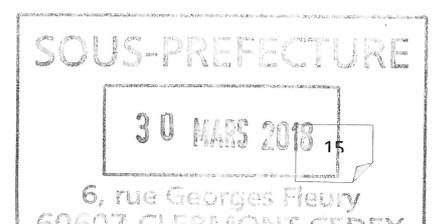
- Les archives vont être triées et classées par la société DOPARCHIV pour un montant de 24 500€HT. Il précise que les archives n'ont jamais été triées ni classées et que cela est problématique lorsque les services cherchent des documents.
- Une décision a été prise pour l'étude de gestion patrimoniale « descriptif détaillé des réseaux et plan d'action anti fuite ». Cette étude sera menée par la société VERITAS SAS pour un montant de 172 915€ HT ;
- Pour le gîte de groupes au château de la Butte, Monsieur le Président à conclu et signé un marché, avec A3C CONCEPT, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux VRD dans le cadre de l'opération de réhabilitation du château de la Butte. Le montant est de 8 000€ HT soit 9 600€ TTC ;

Monsieur DESJARDINS demande si se sont les nouveaux représentants qui vont assister à la toute prochaine réunion du SMDO ?

Monsieur COTEL répond affirmativement et demande aux services de prévenir le SMDO dès le lendemain du conseil communautaire.

Monsieur BOUREUX fait part de la parution du n°1 de « j'aime la CCOP » et demande aux élus de les prendre, à la fin du conseil, pour distribution dans leur commune.

Monsieur Eric TRIBOUT rappelle qu'une réunion se tiendra au centre Jules Verne de Breteuil, le 16 février à 18h30 et qui a pour thème « les Bal'lades en Pays de Brèche et Noye ».



Monsieur COTEL conclut en ajoutant qu'il a rencontré, lors des vœux de Montreuil, une personne qui pourrait assurer des vacances d'intervenante en langue.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Catherine SABBAGH

